

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 06 octobre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs A. ROUVIERE-ESPOSITO, R-M. BERGER, L. DEROQUE, N. JEANTET, S. RICHARTE, P. ROUSTAN, Y. LE MOAL, N. ENJALRIC

Absents : J. MALLET, M-C. BANIOL, T. BEAUQUIER

Procurations : M-C. BANIOL à R-M. BERGER

Secrétaire de séance : Séverine RICHARTE

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00.

S. RICHARTE est désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1. Présentation par le délégataire Veolia Eau du rapport annuel 2021 du service eau potable
2. Présentation du rapport annuel 2021 du Syndicat Mixte Garrigues Campagne
3. Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2022
4. Communication des décisions de Madame le Maire dans le cadre de ses délégations
5. Travaux de la salle polyvalente :
Délibération autorisant le lancement des études, et de la consultation.
6. Demande d'aide financière au titre du FAIC 2023 auprès du Conseil Départemental de l'Hérault
7. Présentation du bilan d'activités 2021 de la Mission Locale Garrigue et Cévennes
8. Questions diverses

1/ Présentation par le délégataire Véolia Eau du rapport annuel 2021 du service eau potable

2/ Présentation du rapport annuel 2021 du Syndicat Mixte Garrigues Campagne

Monsieur Laurent Richard de Veolia Eau est venu présenter à l'ensemble du Conseil Municipal :
Le rapport 2021 du délégataire Veolia Eau relatif à la gestion de l'année 2021
Le rapport 2021 du Président du Syndicat Mixte Garrigues Campagne sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Les éléments marquants sont :

- Poursuite de l'augmentation du taux de rendement du réseau : 81.5% en 2021
- Augmentation du nombre d'abonnés : 28 608 (+ 4.1 % d'évolution)
- Consommation moyenne (l/hab/jour) : 176 litres/hab/jour - 148 m3/abo/an
- Le prix du m3 d'eau potable : 1.768 € ttc
- Mise en service de l'usine de potabilisation Les Bouldous
- Contrôle de la qualité de l'eau :
Taux de conformité physico-chimique : 98.68 %
Taux de conformité microbiologique : 100 %

Elle précise que ces rapports sont consultables sur le site du SMGC.

3/ Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2022 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

4/ Communication des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

❖ Décisions de Madame le Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales

Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

N°22-05203 – parcelle B 1117 (terrain non bâti) Prix moyen au m² : 27.78€

N° 22-05161 – parcelle B 1006/1009/1010/1011 (appartement) Prix moyen au m² : 184.45 €

➤ Le droit de préemption n'a pas été exercé.

5/ Travaux de la salle polyvalente : délibération autorisant le lancement des études et de la consultation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle polyvalente, située Place du Jeu de Ballon nécessite des travaux de rénovation afin de faire de ce bâtiment une salle multiculturelle. Elle demande l'autorisation d'engager la procédure de publication de marché pour les études et les travaux nécessaires à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise Madame le Maire à engager la procédure de marché pour les études et les travaux nécessaires au projet de rénovation de la salle multiculturelle.

Autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions à tous les organismes financeurs.

6/ Demande d'aide financière au titre du FAIC 2023 auprès du Conseil Départemental de l'Hérault

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager des travaux de réhabilitation du logement communal situé à Fontbonne. Cet appartement inoccupé depuis de nombreuses années nécessite des travaux de réhabilitation (maçonnerie, électricité, plomberie, mise en place d'un système d'assainissement autonome...). Une fois réhabilité ce logement pourrait être mis en location.

Elle précise que ces travaux peuvent faire l'objet de demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental de l'Hérault au titre du Fond d'Aides aux Investissements Communaux (FAIC) 2023 et de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup au titre des Fonds de Concours 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte le projet de réhabilitation du logement communal de Fontbonne.

Autorise Madame le Maire à consulter les entreprises pour évaluer le montant des travaux, et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

7/ Présentation du bilan d'activités 2021 de la Mission Locale Garrigue et Cévennes

Madame le Maire rappelle que La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans vers leur insertion socio-professionnelle.

Elle présente le bilan d'activités 2021 de la Mission Locale Garrigues et Cévennes.

Le contrat engagement jeune (CEJ) est présenté.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur à compter du 1^{er} mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes.

Un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 **mois** pour les jeunes en fonction de leur profil, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie de :

1. Un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable
2. Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités
3. Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements

8/ Questions diverses

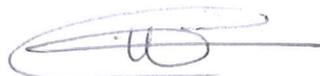
- ❖ Les élus ont choisi de planter un callistemon (rinçage bouteille) dans le pot situé devant la Mairie. Il sera planté au printemps, après la période de gel.
- ❖ Dans un souci de sobriété énergétique, il est décidé de ne pas installer les illuminations de Noël cette année. Un sapin de Noël sera acheté et placé sur le Plan.
- ❖ Une après-midi contes pour les enfants est prévue le 19 octobre 2022.
- ❖ Habitation Chemin du moulin haut « moulin de la tour » : se renseigner sur l'alimentation en eau, électricité, et sur le système d'assainissement....

La séance est levée à 23h30.

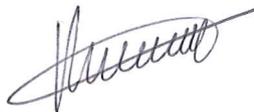
A. ROUVIERE-ESPOSITO



S. RICARTE



M-C. BANIOL



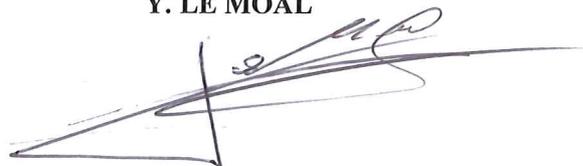
N. JEANTET



R-M. BERGER



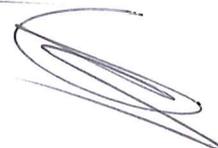
Y. LE MOAL



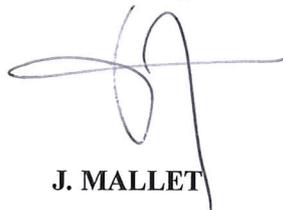
P. ROUSTAN



N. ENJALRIC



L. DEROQUE



T. BEAUQUIER

J. MALLET